

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'AN 2022
Conformément à l'article 105.1 al.2 de la Loi sur les cités et villes

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Selon l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville de Pont-Rouge pour l'année terminée le 31 décembre 2022 et le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance du conseil qui se tiendra le lundi 1^{er} mai 2023, à 19 h 00, à Place Saint-Louis, au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge. L'entrée se fait par la porte numéro 14 à l'arrière du bâtiment.

Toute personne intéressée peut assister à cette assemblée publique.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 29^E JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

La greffière,



Mme Esther Godin